

1ère session d'inscription réservée aux habitants du syndicat intercommunal (*) les 4 et 5 juillet

2ème session ouverte à tous les 1er et 2 septembre, infos inscriptions sur www.conterie.fr fin août

MODALITES D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES AQUATIQUES 2022/2023

- Activités de septembre à juin, forfait de 30 séances minimum : natation enfant, natation adulte, natation synchronisée, sauvetage.
- Activités trimestrielles, forfait de 10 séances : aquaphobie et jardin aquatique
- Pas d'inscription pour l'aquagym et l'aquabike (achat de carte 10 séances possible toute l'année).

Un tirage au sort des lettres de l'alphabet a été mis en place pour faciliter les inscriptions. La première lettre de votre nom de famille détermine la date de votre inscription selon le tableau suivant :

1ère lettre du nom de famille	Date et heure d'inscription
D - H - K - P - S - U - Z - I - J - L - N - O - Q - Y	LUNDI 4 JUILLET de 8h à 14h et de 16h à 19h00
B - C - F - G - W - X - A - E - M - R - T - V	MARDI 5 JUILLET de 8h à 14h et de 16h à 19h00
Possibilité d'inscrire une personne hors famille en se présentant avec le dossier et à la bonne date.	

Une fois votre jour d'inscription repéré, constituez votre dossier grace aux consignes ci-dessous :

QUE DOIS-JE AMENER LORS DES INSCRIPTIONS?

Pour les habitants des communes du syndicat intercommunal (*)

(*) Bourgbarré, Bruz, Chartres de Bretagne, Chavagne, Corps-Nuds, Laillé, Noyal-Chatillon sur Seiche, Orgères. Pont-Péan. St-Armel. St-Erblon. Vern sur Seiche.

- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois
- la fiche d'inscription de l'activité remplie de façon lisible, **surtout l'adresse mail!**
- le certificat médical(*), ou le questionnaire santé-sport pour les renouvellements
- la carte d'accès si vous étiez inscrits à une activité en 2022-2023
- le paiement : CB, chèque, chèque vacances, coupons sport ANCV, espèces
- un R.IB. pour ceux qui choisissent le paiement en 3 fois

Pour les habitants des autres communes

- la fiche d'inscription de l'activité remplie de façon lisible (**surtout l'adresse mail!**)
- le certificat médical (*) ou le questionnaire santé-sport pour les renouvellements
- la carte d'accès si vous étiez inscrits à une activité en 2021-2022
- le paiement : CB, chèque, chèques vacances et coupons sport ANCV, espèces
- un R.IB. pour ceux qui choisissent le paiement en 3 fois

(*) Le certificat médical est valide 3 ans. Il est obligatoire pour une 1ère inscription.

FICHE D'INSCRIPTION ET QUESTIONNAIRE SANTE-SPORT sont téléchargeables sur notre site dans les "actualités" ou disponibles sur demande à l'accueil de la piscine à partir du 27 Juin 2022,

IMPORTANT pour les renouvellements : ramener la carte d'accès.
En cas d'oubli ou de perte, la nouvelle carte sera facturée 3,90€.

Début des séances le LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022
Fin des séances fin juin 2023.

www.conterie.fr